

## LES RISQUES MAJEURS A ORGERES

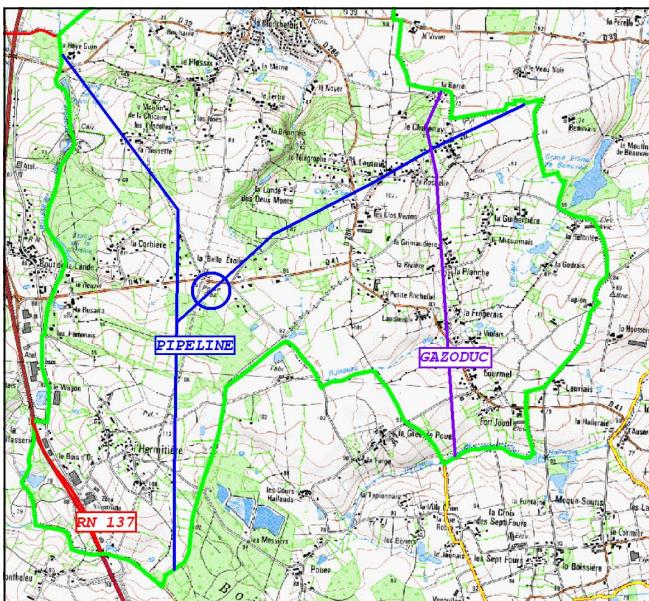
La commune peut être concernée par les risques naturels et les risques technologiques.

### Les risques naturels.

Ils comprennent le risque météorologique (tempête, neige, canicule, fortes pluies, etc), le risque sismique et le risque sanitaire (épidémie, pandémie).

### Les risques technologiques.

Le transport de matières dangereuses (RN 137, gazoduc et pipeline Donges-Vern) et la pollution accidentelle peuvent générer des risques pour l'environnement et la population.



## Les POINTS d'ACCUEIL

Lors d'une alerte nécessitant l'évacuation d'un quartier ou d'un hameau, les habitants seront prévenus par des équipes d'alerte qui leur donneront le point de regroupement le plus proche et qui les dirigeront vers un lieu public adapté pour l'hébergement et l'alimentation :

- Le complexe sportif (salle polyvalente, halle des sports, salle Richard Dacoury)
- Le collège Andrée Récipon
- Le complexe scolaire et périscolaire

## Les CONTACTS

Sapeurs pompiers : **18** ou **112**

Gendarmerie : **17** ou 112

Samu : **15**



Mairie d'Orgères : **02 99 05 70 10**

Site Internet mairie d'Orgères : [www.orgeres.fr](http://www.orgeres.fr)

### Stations de radiodiffusion :

**France Inter** en GO sur 1 852  
ou en FM sur 93.5

**France Bleu Armorique** en FM sur 103.1

## Le PACK de SECURITE

Prévoir un événement exceptionnel permet de l'aborder sans panique. Il est conseillé de réunir les éléments suivants :

- Un poste radio fonctionnant sur pile ou batterie avec des éléments de recharge
- Une lampe de poche, des bougies et des allumettes
- Une mallette renfermant les photocopies des papiers personnels
- Une trousse de secours

### En cas d'alerte ajouter :

- Du ruban adhésif, des serpillières ou du tissu pour obturer les ouvertures
- Des couvertures et des vêtements de rechange
- De la nourriture et de l'eau
- Son traitement médical quotidien



## DICRIM

# *Document d' INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS*

Ayons les bons réflexes !



**ORGERES**  
**35230**  
Edition 2012

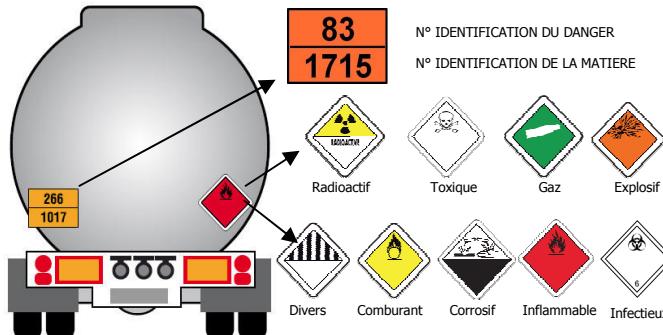
# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est représenté par la RN 137, le gazoduc et l'oléoduc Donges-Vern. Les produits transportés peuvent être asphyxiants, inflammables, explosifs ou toxiques.

Signification des panneaux :

### QUE FAIRE ?



En cas d'accident  
**Donner l'alerte:**

17 18 112



- Lieu et moyen de transport : camion, gazoduc ou pipeline
- Éventuellement, pour une citerne : type de matière, code produit et code danger (Plaques à l'arrière du véhicule).
- Nombre et type de victimes

**Si le risque est avéré**, quitter la zone à plus de 300 m et rentrer dans un bâtiment en dur :

- Calfeutrer les ouvertures
- Arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas fumer
- Ecouter une radio locale
- Ne pas téléphoner sauf urgence
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Se laver à l'eau en cas d'irritations, se changer
- Ne sortir que sur invitation



## La pollution

En cas de constatation de pollution dans la ZA de l'Hermitière, la mairie doit être immédiatement avertie pour qu'elle puisse fermer la vanne du bassin tampon qui recueille les eaux de ruissellement de cette zone et ainsi éviter la pollution des cours d'eau.

**QUE FAIRE ?** Appeler la mairie. Il faut donner le lieu et le type de produit (hydrocarbure, acide, liquide coloré, etc.).



# LES RISQUES NATURELS

## Le risque sanitaire

En cas de développement d'une maladie sous forme d'épidémie, voire de pandémie, la commune d'Orgères est chargée de créer un centre des coordination sanitaire et sociale (CCSS) qui gérerait la crise sur les communes de Noyal-Châtillon sur Seiche, Orgères, Pont-Péan et Saint Erblon, sous la gouvernance de la Préfecture.



**QUE FAIRE ?** Si un tel risque se déclarait, la population serait alors informée de la conduite à tenir. Il faut essentiellement se rappeler les mesures d'hygiène simples comme se laver régulièrement les mains.

## La canicule

Il y a canicule quand, pendant plusieurs jours de suite, la température du jour est élevée et baisse très peu la nuit. Il y a alors risque de coup de chaleur (hyperthermie) et de déshydratation. La Gazette de juillet rappelle systématiquement les consignes en cas de canicule.



**QUE FAIRE ?** Le bon réflexe pour les personnes âgées : s'inscrire en mairie, le service social fera le nécessaire.

- Ne pas sortir aux heures chaudes
- Se tenir dans un endroit frais (fermer les volets, climatiseur, ventilateur, etc.)
- Boire 1,5 litre d'eau par jour et pas d'alcool
- Manger normalement
- Donner ou prendre des nouvelles à son entourage
- Pas d'effort physique intense



## La neige

Ce risque étant rare ou de courte durée, la commune ne dispose pas de moyens de déneigement adaptés.



En cas d'urgence, le tractopelle de la mairie peut dégager un accès pour porter assistance.

**QUE FAIRE ?** Éviter de sortir, déneiger et saler la voie publique devant sa propriété (exigé par la loi), prévenir la mairie en cas d'urgence ou d'observation d'un accident.

## L'inondation

Les inondations connues sont très localisées et généralement dues à l'encombrement des fossés et des buses.

### QUE FAIRE ?

**Avant** : vérifier régulièrement l'état l'écoulement des eaux.

**Pendant** : Fermer le gaz et l'électricité

Monter à l'étage

Appeler la mairie ou les pompiers



## La tempête

La région peut être frappée par des tempêtes dévastatrices comme en 1999. Météo France émet des bulletins. Des couleurs identifient le niveau de risque :

- : une vigilance absolue s'impose
- : soyez très vigilant
- : soyez attentif
- : pas de vigilance particulière



La carte est mise à jour à 6 h et 16 h

### QUE FAIRE ?

En cas d'alerte orange ou rouge, écouter une radio locale et respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Eviter tout déplacement
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer le bétail et le matériel
- S'abriter dans un bâtiment en dur
- Contrôler les ouvertures
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Limiter les appels aux cas urgents
- Ne pas toucher les câbles à terre



## Le tremblement de terre

Les antécédents régionaux ont classé la commune en zone 2, risque sismique faible.

### QUE FAIRE ?

#### Pendant :

- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou dans l'angle d'un mur
- A l'extérieur, s'éloigner des constructions
- Au volant, rester dans le véhicule
- Ne pas fuir pendant les secousses
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école



#### Après :

- Ecouter la radio pour connaître les consignes
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Ne pas toucher les câbles à terre
- Se déplacer au milieu des rues
- Limiter les appels aux cas urgents

